

**CIRCONSCRIPTION  
de  
FONTENAY-LE-COMTE**

**Année scolaire : 2025/2026**

**COMPTE RENDU du**

CONSEIL D'ECOLE :            1            **X** 2            3

COMMUNE : **Chaillé-les-Marais**

Date : **10/02/2026**

ECOLE (s) : **école primaire publique**

Durée : **1h30**

**PARTICIPANTS (NOM et Qualité) :**

- |                                                    |                                                   |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| ● M. JOLY, directeur de l'école                    | ● Mme AUBRY-DESHAYES, enseignante                 |
| ● Mme AUTIN, enseignante                           | ● Mme BISCAUT, enseignante                        |
| ● Mme BRIENS, enseignante                          | ● Mme CHADET, enseignante                         |
| ● Mme GAUTER, enseignante                          | ● Mme GIMENEZ, enseignante                        |
| ● Mme HERBRETEAU, enseignante                      | ● Mme LOISEAU, enseignante                        |
| ● Mme MOUTON, enseignante                          | ● Mme PUAUD, enseignante                          |
| ● Mme THEZE, enseignante                           |                                                   |
| ● Mme DORMOY, adjointe enfance-jeunesse            |                                                   |
| ● Mme DRAPEAU, ATSEM                               |                                                   |
| ● Mme AITSIALI, représentante des parents d'élève  | ● Mme BLANCHET, représentante des parents d'élève |
| ● Mme BOEUVÉ, représentante des parents d'élève    | ● Mme BOURGOIN, représentante des parents d'élève |
| ● Mme BOUTY, représentante des parents d'élève     | ● Mme CASSERON, représentante des parents d'élève |
| ● Mme COUTURIER, représentante des parents d'élève | ● Mme GENEIX, représentante des parents d'élève   |
| ● Mme THIRY, représentante des parents d'élève     |                                                   |

**ABSENTS EXCUSES (NOM et Qualité) :**

- |                                                                                                    |                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| ● M. MÉTAIS, maire de la commune                                                                   |                                                  |
| ● Mme BOURNOVILLE, inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Fontenay-le-Comte |                                                  |
| ● Mme BLANCHARD, enseignante spécialisée du RASED                                                  | ● Mme BLANCHET, enseignante spécialisée du RASED |
| ● Mme LAMBERT, psychologue scolaire du RASED                                                       |                                                  |
| ● Mme BABIN, enseignante                                                                           |                                                  |
| ● Mme GAUTRONNEAU, DDE                                                                             |                                                  |
| ● Mme GAMARD, représentante des parents d'élève                                                    |                                                  |

**Président de séance : Johann JOLY**

**Début de la séance : 18h30**

**Fin de la séance : 20h00**

**Ordre du jour :**

- Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école ;
- Point sur la situation générale de l'école ;
- Mise en place de l'enseignement de l'ÉVAR ;
- Point d'étape de réalisation du projet d'école ;
- Point financier : coopérative scolaire ;
- Point sur la sécurité ;
- Questions diverses.

## **Relevé de conclusions**

M. Joly rappelle le contexte particulier de ce conseil d'école. En effet, compte tenu de la campagne des élections municipales, ouverte jusqu'au second tour, le dimanche 22 mars, il est interdit aux écoles de communiquer au sujet de tout ce qui concerne les effectifs ou les moyens du service public d'éducation.

Cela conduit à reporter ces échanges à une date ultérieure, le CSA-SD actant les ouvertures et fermetures de classe étant positionné le lundi 30 mars.

### **- Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école :**

Les présents adoptent à l'unanimité le Procès-Verbal du conseil d'école du 4 novembre 2025.

### **-Présentation générale de l'école :**

M. Joly indique que l'équipe enseignante, compte tenu du contexte, n'a aucun élément à développer aujourd'hui. Elle est par ailleurs en attente de réponses de la municipalité sur des sujets évoqués dernièrement en liaison école-mairie, notamment en ce qui concerne le numérique.

### **-Mise en place de l'enseignement de l'ÉVAR (Éducation à la Vie Affective et Relationnelle) :**

- M. Joly explique que cet enseignement est aux programmes depuis 2001 mais tardait à être généralisé. Ce sera désormais le cas de la PS au CM2, les TPS n'étant pas directement concernés du fait de l'absence d'obligation scolaire à cet âge.

Concrètement, toutes les classes, chaque année, bénéficieront de trois séances dédiées, en lien avec les objectifs des programmes, détaillés dans les plaquettes familles, envoyées aux membres du conseil d'école et qui seront communiquées à toutes les familles à la rentrée.

L'équipe enseignante s'est réunie le mercredi 28 janvier pour construire la cohérence de ces enseignements à l'échelle de l'école.

M Joly propose une lecture commentée de ces objectifs, tout en répondant aux questions des uns et des autres au fil de l'eau.

- M. Joly distribue, lit et commente les plaquettes « éduquer à la vie effective et relationnelle » par cycle.

M. Joly ajoute que l'égalité garçons-filles, priorité gouvernementale est travaillée tout au long de la scolarité. Une réflexion a, par exemple, été menée au cycle 3 (en liaison avec le collège) sur les appréciations scolaires dans les livrets d'évaluation. Certaines études ont montré que les commentaires de certains enseignants pouvaient, parfois, différer selon le sexe des élèves, en mettant davantage l'accent sur les compétences scolaires pour les garçons et sur les compétences relationnelles ou humaines pour les filles, plutôt que sur le travail ou les résultats de chacun.

- Concernant la lecture de la plaquette « Evar » pour le cycle 1, il est ajouté que chaque enfant doit se sentir en sécurité au sein de l'école. Il est essentiel que les élèves puissent identifier un « adulte de confiance » — enseignant de la classe ou d'une autre classe, personnel de l'école, parent ou autre adulte référent — vers lequel ils pourront se tourner en cas de besoin.

Cette démarche vise à leur permettre de demander de l'aide sans attendre s'ils rencontrent une difficulté.

Par ailleurs, il est souligné l'intérêt d'utiliser un vocabulaire commun afin d'assurer une cohérence dans les messages transmis.

Une attention particulière sera portée à la continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

- Les enseignants sont en train d'élaborer une liste d'albums à acheter afin d'aborder au mieux l'éducation à la vie affective et relationnelle. L'utilisation d'albums est recommandée, notamment en cycle 1.

Un travail spécifique est déjà en cours, autour de l'apprentissage d'un vocabulaire commun et précis avec pour objectif de permettre aux élèves de mieux exprimer leurs émotions et leurs ressentis ; de mettre des mots sur les situations vécues ; de distinguer certaines notions, notamment la différence entre amitié et camaraderie ; de faciliter le dialogue avec les adultes et entre pairs.

- Mme Bouty souligne l'importance de l'implication des familles dans la mise en œuvre du programme EVAR. Il est mentionné que certaines pratiques éducatives au sein de quelques familles peuvent parfois aller à l'encontre des valeurs portées par le programme (comme le racisme par exemple).

Il est rappelé que ce programme vise à permettre aux élèves, en grandissant de développer leur esprit critique, de réfléchir par eux-mêmes et, à terme, de faire leur propre choix.

Un parent propose que la médiathèque puisse enrichir son fonds documentaire avec des ouvrages en lien avec les thématiques abordées dans le cadre du programme EVAR.

Mme Dormoy ajoute que l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) interviendra prochainement à la médiathèque pour animer un atelier autour des émotions. Une bibliographie thématique pourrait également être proposée.

- En lien avec le travail mené sur les émotions, les classes du cycle 2 s'appuient déjà sur des dispositifs pédagogiques tels que Narramus ou Lectorino-Lectorinette.

Ces méthodes permettent un travail approfondi de compréhension en lecture, notamment à travers l'identification des émotions des personnages. Les élèves apprennent à repérer les indices présents dans le texte et dans les illustrations, ainsi qu'à observer l'attitude physique et les comportements des personnages.

Ce travail contribue à développer à la fois les compétences en lecture et les compétences psycho-sociales, en aidant les élèves à reconnaître, nommer et comprendre les émotions.

- Au cycle 3, pour la piscine et la question de l'intimité, les enseignantes de cycle 3 en ont parlé aux personnels de la piscine. Ils ne sont pas hostiles à l'idée que les élèves de CM2 puissent bénéficier des vestiaires individuels mais pour cette année, ce n'était pas possible à cause des créneaux partagés avec des lycéens qui sont prioritaires sur ces types de vestiaires. Pour garantir le respect de l'intimité des élèves dans les vestiaires collectifs, les parents peuvent également fournir à leur enfant des capes ou ponchos.

- M. Joly souligne l'importance de l'utilisation du vocabulaire afin d'aider les élèves à distinguer les situations qui nécessitent de « lancer une alerte » de celles qui relèvent simplement du fait de « rapporter ».

Pour le cycle 3, l'école va faire appel à l'expertise de l'infirmière scolaire pour aborder tout ce qui touche au corps et à la santé et à Estelle Ragon, policière municipale pour aborder le thème de la cybercriminalité. Madame Dormoy ajoute aussi que Madame Cindy Auguin interviendra aussi à ce sujet durant le temps périscolaire.

- Un représentant de parents exprime un avis très positif concernant la mise en œuvre du programme EVAR. Il souligne que ces apprentissages constituent un atout pour les élèves et les préparent de manière constructive à leur avenir.

Un questionnaire est toutefois soulevé concernant la mise en place du dispositif, notamment pour les élèves actuellement en cycle 3 qui n'auront pas bénéficié de ces nouveaux apprentissages lorsqu'ils étaient en cycle 2. Une éventuelle mise à niveau pourrait être nécessaire afin d'assurer une cohérence dans les parcours.

M. Joly indique que la mise en œuvre se fera de manière progressive. L'éducation à la vie affective et relationnelle s'inscrit dans le quotidien de la classe et se construit au fil des situations vécues, des échanges et des apprentissages menés tout au long de l'année, en plus des trois séances obligatoires par année.

- Un représentant de parents indique qu'il existe une diversité des pratiques et des sensibilités familiales, notamment concernant les questions liées à l'intimité. Ces différences peuvent parfois rendre certaines situations plus délicates à gérer.

M. Joly indique qu'un cadre clair et partagé est proposé aux élèves visant à instaurer une atmosphère rassurante et bienveillante, dans laquelle chacun peut s'exprimer en confiance.

- M. Joly précise que les enseignants peuvent aussi s'appuyer sur les documents d'accompagnement et d'application officiels, dans la mise en place des séances d'EVAR. Ces supports permettent d'assurer une cohérence pédagogique et un respect des attendus institutionnels.

Les enseignants peuvent, enfin, également utiliser le guide Santé – Sociale. Il donne des clés d'action pour accompagner les situations où l'enfant libère sa parole, permettant de réagir de manière adaptée et sécurisante.

## **-Point sur l'avancée du projet d'école et ses déclinaisons pour cette année :**

Mme Chadet présente le projet d'école 2022/2026, ainsi que ses axes et quelques exemples d'actions d'ores et déjà envisagées.

### **Axes et objectifs du projet d'école 2022/2026**

#### **Axe 1 : Enrichir le climat scolaire**

- Redéfinir les stratégies d'équipe.

- Améliorer les relations aux familles en les accompagnant dans leur rôle de parents d'élève.

- Améliorer le climat scolaire au sein de chaque classe en favorisant le développement d'une aptitude à vivre ensemble.

=> Il s'agit, notamment, de poursuivre le développement du programme pHARe, destiné à lutter contre le harcèlement, prévenir les situations de harcèlement et sensibiliser la communauté éducative à ses problématiques. Actuellement, l'école n'a pas sollicité la cellule pHARe.

=> L'école a traité les « questionnaires harcèlement » auxquels ont répondu les élèves du CE2 au CM2, sans relever de situation relevant de l'intimidation ou du harcèlement avérés. Pour autant, les éléments remontés par les élèves nous encouragent à poursuivre notre travail coopératif avec les services périscolaires et à envisager des actions au sujet des dangers liés au numérique (cyberharcèlement, notamment).

=> L'école s'est également engagée dans le renforcement des compétences psycho sociales des élèves (CPS) en se faisant accompagner de l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE).

=> Il s'agit également de renforcer le lien école/familles avec la participation des représentants des parents d'élèves.

#### **Axe 2 : Développement d'un usage réfléchi des outils numériques**

- Maîtriser l'outil numérique.

- Appréhender la programmation, le codage.

- Comprendre les risques (santé, exposition de la vie privée...) liés à l'usage du numérique.

- Interroger l'utilisation du numérique en guise de plus-value pour les enseignements.

=> L'école et ses enseignants continuent de développer les utilisations d'e-primo, nouvelle version, dans les classes et au niveau de l'école, en s'assurant de la plus-value apportée par les outils mis à disposition de cet Environnement Numérique de Travail (ENT), que la municipalité a financé pour 4 ans.

#### **Axe 3 : Développer l'ouverture artistique et culturelle pour tous les élèves**

- Mettre en place le Projet d'Éducation Artistique et Culturelle en cycle 2 et cycle 3.

- Confronter les élèves de cycle 1 à une première éducation artistique et culturelle.

=> Les élèves de cycle 2 participeront à un temps fort tout au long de l'année, soit à travers un projet artistique (CE2) soit par le biais d'un projet de classe découverte (CP, CP-CE1 et CE1) ;

=> Toutes les classes, grâce à la prise en charge financière de l'APE, bénéficient cette année de l'action « Ciné Jeunes » permettant à la fois de confronter les élèves à des œuvres de cinéma et de bénéficier de l'intervention de professionnels pour les aider à « décrypter » l'image.

=> Par ailleurs, les classes de l'école élémentaire bénéficient de projets divers en lien avec l'Intervention en Milieu Scolaire (IMS) de la communauté de communes, comme des spectacles vivants ou des interventions sur l'environnement.

=> Enfin, la plupart des classes élémentaires se rendront sur le salon du livre jeunesse de Luçon.

M. Joly ajoute que l'école maternelle est moins mentionnée car le projet du cycle 1 cette année est axé sur la thématique « santé, hygiène et sécurité », absente du projet d'école en cours.

### **-Point financier : coopérative scolaire OCCE :**

Mme Aubry Deshayes, en tant que mandataire de la coopérative scolaire, fait le point sur la situation financière de la coopérative scolaire OCCE.

A ce jour, sur le compte commun, nous disposons de 515,57 €, hormis les sommes réparties dans les classes.

- Actions menées par le cycle 2 pour financer leur « temps fort » :
  - vente de calendriers grâce à laquelle nous avons pu faire un bénéfice de 287,50 € ;
  - vente des madeleines bijou grâce à laquelle nous avons pu faire un bénéfice de 597,10 € ;
  - en cours : la tombola, qui a été mise en route le 26 janvier et qui se clôturera le 3 avril 2026.
- Nous tenons à remercier tout particulièrement l'APE pour avoir financé:
  - Ciné Jeunes (1687,34 €) auquel participent toutes les classes de la TPS au CM2.
  - les 2 séances de yoga pour les classes de maternelle dans le cadre de leur projet « santé, hygiène, sécurité » pour un montant de 300 €.
  - l'achat de kit 1<sup>ers</sup> secours et d'un parcours de mobilité maternelle pour un montant total de 617,40 €.
  - la prise en charge des cars pour les sorties USEP : 128 € pour la rencontre jeux d'opposition de ce jeudi pour les classes de la PS à la GS.
  - les spectacles au théâtre « le Jean-Baptiste », notamment le dernier en date des 29 et 30 janvier 2026 non pas pour un montant de 4 mais de 5 € par enfant, soit : 255 €.

### **Point sur la sécurité :**

Mme Herbreteau fait un point sur la sécurité à l'école.

- Des exercices incendie ont été exécutés en maternelle et en élémentaire le lundi 19 janvier. De nouveaux exercices seront réalisés d'ici la fin de l'année scolaire, notamment sur le temps de sieste des élèves de maternelle.
- D'autre part, le PPMS de l'école a été mis à jour. Un exercice attentat intrusion a eu lieu le lundi 24 novembre et un exercice d'évacuation d'urgence le lundi 1<sup>er</sup> décembre. Un nouvel exercice attentat-intrusion » aura lieu d'ici la fin de l'année scolaire, conformément aux recommandations de la Direction Académique.

### **-Questions diverses :**

Mme Gauter et Mme Puaud présentent les questions diverses transmises par les représentants des parents d'élèves.

#### **Questions à destination de l'équipe enseignante :**

##### **- Enseignements : Serait-il envisageable d'apprendre aux enfants les gestes de premiers secours ?**

- « Apprendre à Porter Secours » (APS) fait désormais partie des programmes d'enseignement. Cet enseignement comporte un apprentissage des principes simples pour porter secours, intégré dans les programmes scolaires de l'école, et tient compte du développement et de l'autonomie de l'enfant ; il est en lien avec la prévention des accidents de la vie courante.
- Les classes maternelles mènent actuellement un projet dont l'APS fait partie.
- D'une manière générale, l'équipe enseignante a fait la demande d'une formation aux premiers secours pour l'ensemble de l'équipe, afin, notamment, de pouvoir répondre à cette attente.
- L'équipe enseignante est toujours actuellement dans l'attente d'un retour de son employeur.
- Mme Dormoy ajoute que le personnel périscolaire a été formé aux gestes de premier secours mercredi dernier, le 4 février 2026.
- Mme Thiry demande si on peut envisager de faire intervenir le centre de secours pour la formation aux premiers secours.

##### **- Enseignements : Serait-il possible d'apprendre aux enfants les bases de la langue des signes ?**

- Cet enseignement ne fait pas partie des programmes, déjà bien garnis, de l'Éducation Nationale. S'il n'est pas impossible qu'une sensibilisation est lieu pour un groupe d'élèves au gré d'un projet de classe, il n'est pas possible actuellement de généraliser cette pratique.
- Cette question s'adressait en fait au périscolaire. Mme Bourgoin ajoute que cette action avait été mise en place il y a quelques années et que c'était intéressant pour les enfants et que cela pourrait être utile s'il y a des enfants mal entendants, des enfants en situation de handicap.
- Mme Dormoy ajoute que c'était le cas et que c'était possible au moment des TAP (quand l'école fonctionnait sur 4 jours et demi).

##### **- Organisation : Comment se passe l'accueil des élèves lorsqu'ils arrivent le matin en cas d'absence de l'enseignant ?**

- Quand un enseignant est absent, il doit prévenir le directeur de l'école et l'inspection de circonscription. Cette dernière recense toutes les demandes et donne priorité aux structures de petite taille par rapport aux structures de plus grande taille si elle ne dispose pas des moyens à hauteur des besoins. Dans ce cadre, l'école de Chaillé-les-Marais faisant partie des plus grandes structures, nous ne recevons de confirmation du remplacement que tardivement, parfois après l'arrivée des élèves.

D'ici à ce que nous ayons une réponse, nous répartissons les élèves dans les autres classes.

- Du côté de l'équipe enseignante, deux scénarios sont ouverts jusqu'à la confirmation ou non du remplacement :
  - En cas de remplacement, le remplaçant assume la responsabilité de la classe à partir des éléments de programmation des apprentissages laissés par l'enseignant titulaire ;
  - En cas d'absence de remplacement, les élèves sont répartis selon un schéma prédéfini en début d'année scolaire, dans les classes restantes. Dans ce cas de figure, les élèves ne suivent pas d'apprentissages programmés mais effectuent des tâches d'entretien des apprentissages ou d'autonomie. Il est en effet impossible aux enseignants des autres classe de prévoir des situations d'apprentissage adaptées, tout en gérant leurs propres classes.
- La question porte sur l'accueil physique des élèves dès leur arrivée à l'école et non sur l'organisation interne. En effet en maternelle, il est arrivé que la porte de la classe soit fermée lorsqu'un professeur était absent.
- M. Joly répond que c'est du cas par cas et que l'organisation est différente en maternelle ou en élémentaire.
  - Il précise qu'en maternelle, en général, il y a le directeur ou une ATSEM pour accueillir les parents. Il y a une réorganisation et une répartition des élèves quand toutes les ATSEM reviennent du périscolaire.
  - En élémentaire, un enseignant surveille les 2 classes, (comme c'est aussi le cas quand un enseignant ouvre les grilles de l'école le matin.) Le service civique peut aussi aider à la répartition.
- M. Joly insiste sur le fait que les élèves ne sont jamais sans surveillance, et qu'ils sont toujours en présence d'un adulte. Il souligne aussi la difficulté liée à l'arrivée des enseignants remplaçants, qui peut parfois se faire après 9h00. Il est précisé que l'enseignant absent doit signaler son absence au directeur avant l'arrivée des élèves mais M. Joly rappelle que, même dans ce cas-là, la réorganisation génère forcément des situations de tension.
- Il invite les parents à faire part de leurs remarques en cas de problème afin que l'équipe éducative puisse ajuster l'organisation.

#### **Questions à destination de la municipalité :**

**- Structure maternelle : Serait-il possible que les enfants aient de l'eau tiède aux robinets du bâtiment de maternelle car en hiver l'eau est très froide ?**

- Mme Gauter indique que le robinet qui se trouve au rez-de-chaussée ne chauffe pas. Mme Dormoy répond que le conseiller municipal en charge du problème réfléchit à une solution, comme l'utilisation d'une cartouche qui chauffe l'eau, car la chaudière est relativement éloignée. Il se présentera à l'école mercredi 11 février pour chercher une solution.

**- Structure maternelle : Serait-il possible de saler la cour de récréation des maternelles en cas de neige ou verglas car beaucoup d'accident lors des dernières intempéries ?**

- Madame Dormoy précise que les employés communaux, à l'aide des agriculteurs, ont déjà assuré l'entretien des voies de circulation dans la mesure du possible et que, lors des épisodes de neige, l'école était fermée.
- Les enseignantes indiquent que les accidents survenus n'étaient pas liés aux conditions météorologiques.

**- Entretien des bâtiments : Serait-il possible que quelqu'un passe dans chaque classe à la fin des vacances scolaires afin de vérifier le bon fonctionnement des locaux (chauffage, lumières, eau, sanitaires) pour éviter les désagréments lors de la reprise le lundi matin ?**

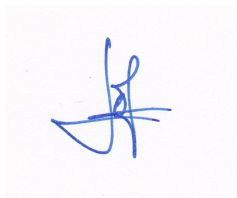
- Madame Dormoy indique que :
  - Les locaux scolaires sont utilisés toute l'année à l'exception d'une semaine en août.
  - À chaque période de vacances, les enseignants remplissent des bons d'intervention et les travaux les plus importants sont réalisés pendant les vacances.
  - Tous les mercredis, un agent technique intervient pour les petits travaux et réparations.
  - Les employés communaux peuvent également intervenir la dernière semaine d'août en plus du mercredi.
  - Lors des dernières vacances, les employés communaux étaient absents car ils faisaient le pont, et le chauffage n'avait pas pu être allumé avant la reprise.
- M. Joly ajoute que, lors de la dernière réunion école-mairie, il a été indiqué qu'un entretien cyclique serait mis en place afin de prévenir les pannes et garantir le bon fonctionnement des locaux.
- Par ailleurs, Mme Chadet souligne les difficultés liées aux radiateurs des classes en préfabriqué. Mme Dormoy indique qu'il en sera question lors d'une réunion le jeudi 12 février.

## **Points posant problème à l'issue du conseil d'école**

**-Incertitudes sur le futur nombre de classes à la rentrée 2026.**

**-Organisation matérielle en cas d'absence d'un enseignant.**

Signatures :

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, positioned on a light gray rectangular background.